

**QUIMPER BRETAGNE  
OCCIDENTALE  
CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Séance du 31 janvier 2019  
Rapporteur :  
Madame Claire LEVRY-  
GERARD**

**N° 36**

**ACTE RENDU EXECUTOIRE**

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/02/2019
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2019 (accusé de réception du 06/02/2019)

*Acte original consultable au service des assemblées  
Hôtel de Ville et d'agglomération  
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

**Signature d'une convention avec le CEA tech pour le financement de l'équipement du showroom de la Plateforme Régionale de Transfert Technologique (PRTT) à Quimper.**

**Le conseil communautaire du 12 décembre 2017 a validé la principe d'une participation financière de QBO pour la création d'une plateforme régionale de transfert technologique (PRTT) à Quimper et la signature d'une convention cadre entre le CEA, la Région Bretagne, le département du Finistère et QBO. Il convient aujourd'hui conformément à cette convention cadre, de valider le financement des équipements qui seront installés dans le showroom de la plateforme régionale de transfert technologique » (PRTT) à Quimper et d'autoriser la signature de la convention de financement de ces équipements du showroom.**

**\*\*\***

Les services du CEA tech sont accueillis depuis le début de l'année 2018 au sein de la pépinière des innovations où lui sont réservés trois bureaux. Cette première implantation sera suivie mi-2019 par l'implantation dans la seconde pépinière d'entreprises où leur seront mis à disposition 7 bureaux et un atelier de 150 m<sup>2</sup> qui sera transformé en showroom de démonstration des activités du CEA tech à destination des entreprises du territoire.

Le conseil communautaire du 05 avril 2018 a validé les conventions de financement CEA tech pour l'équipe cœur (financement du personnel) 2017 et 2018 et pour les travaux d'aménagement des locaux du CEA tech au sein de la pépinière d'entreprises (bureau et showroom de démonstration).

La présente convention précise les modalités de financement de la partie équipement du showroom, c'est-à-dire l'ensemble du matériel qui sera proposé en démonstration aux entreprises du territoire. Le showroom est un vecteur privilégié pour faire connaître les compétences et savoir-faire des instituts de recherche CEA Tech. Il est également un lieu

favorisant les échanges, stimulés par les démonstrateurs qui permettent aux entreprises qui visitent de se projeter et d'envisager des potentiels d'applications. Enfin, il est un lieu d'exposition de leurs réalisations en collaboration avec les partenaires industriels. Il vise à montrer et à « faire toucher du doigt » ces technologies.

Le coût de l'ensemble de ces équipements est estimé à 500 268,50 € HT, financés de la façon suivante :

- FEDER : 37.5%
- Région Bretagne : 37.5%
- CD29 : 12.5%
- QBO : 12.5%, soit 62 533 € ;

Cette subvention sera versée par avance de 20% à la signature de la présente convention puis par acompte(s) jusqu'au solde, au prorata des dépenses justifiées.

\*\*\*

Après avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- 1 – de valider la participation financière de Quimper Bretagne Occidentale au financement des équipements du showroom du CEA tech pour une montant de 62 533 euros ;
- 2 – d'autoriser monsieur le président à signer la convention de financement des équipements du showroom CEA tech.